

Opinion de M. Malouet, commencé et interrompue dans la séance
du 19 avril, sur la violence faite au roi dans la journée du 18 avril
1791, en annexe de la séance du 19 avril 1791

Pierre-Victor Malouet

Citer ce document / Cite this document :

Malouet Pierre-Victor. Opinion de M. Malouet, commencé et interrompue dans la séance du 19 avril, sur la violence faite au roi dans la journée du 18 avril 1791, en annexe de la séance du 19 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. pp. 202-203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10571_t1_0202_0000_7

Fichier pdf généré le 11/07/2019

dement à leur but. Mais vous, quel est le vôtre? Ils se disent, comme vous, les amis de la Constitution, de la Révolution et vous avez la lâcheté de dire, comme eux, que tous nos maux sont dû aux ennemis de la Révolution! — Vous justifiez la persécution par l'horreur qu'elle inspire; comme eux, vous laissez croire que les victimes des désordres en sont les auteurs; et au lieu d'attaquer la sédition, la révolte, les dénonciateurs, les fureurs, les motions sanguinaires, vous calomniez la douleur et l'effroi qu'elles répandent!

Hommes faibles, vous avez tout perdu et vous n'échapperez point à la fureur que vous caressez! Les tigres, après avoir égorgé le troupeau, épargnent-ils les chiens timides qui n'ont su le défendre? Que signifie maintenant cet amour dont vous vous vantez pour la liberté, et votre respect pour les lois? Eh bien, si vous êtes des hommes libres, si vous respectez les lois, montrez-nous le tribunal et le supplice qui attendent ceux qui les violent! Si vous êtes des hommes libres, pourquoi courbez-vous basement la tête sous le joug des factieux? Pourquoi ces cris féroces, dans les rues de la capitale, ne sont-ils pas réprimés? Pourquoi les clubs et les sections osent-ils délibérer sur les plus grands intérêts de l'Etat en présence du Corps législatif qui se tait? Pourquoi laissez-vous étouffer la voix d'un honnête homme qui ose parler?

Que signifient nos longues séances, nos discussions oiseuses, pendant que tout périt sans que l'on daigne s'en occuper? L'arrêté d'un club, celui d'une section, l'orateur du peuple, voilà les décrets auxquels on obéit, et nous le souffrirons, nous, les gardiens, les dépositaires des droits et des pouvoirs de la nation!

Eh bien, quand je serais seul à le dire, qu'elle apprenne par ma voix que le roi, les lois, la liberté et ses représentants sont méconnus! Que si, sans égard aux dissentiments misérables qui nous divisent, tous les bons citoyens ne concourent au maintien de l'ordre public, l'Etat est dissout! Que si les factieux ne sont promptement réprimés, le roi et l'Assemblée ne sont plus en sûreté.

Signé : MALOUEU.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. CHABROUD.

Séance du mardi 19 avril 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

Un de MM. les secrétaires donne lecture des adresses suivantes :

Adresse de la Société des amis de la Constitution, séant à Briquolles, par laquelle ils demandent qu'il soit annuellement appliqué des fonds au rachat des Français esclaves chez les nations barbaresques.

(Cette adresse est renvoyée au comité de Constitution.)

Procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Charolles, contenant la nomination des curés qui remplacent ceux qui ont refusé de prêter le serment civique.

Adresses du directoire du département de l'Yonne, du directoire du district de Tonnerre, des officiers municipaux d'Alençon, de la communauté de Fontenay-en-Gatinais, de la garde nationale de Darnetal-lès-Rouen, et des habitants du bourg de Poligny, département du Jura, qui expriment les plus vifs regrets sur la perte de M. de Mirabeau. Ils ont arrêté de porter le deuil et de faire célébrer un service solennel pour honorer sa mémoire.

Adresse de l'assemblée électorale du département de la Lozère, qui annonce que, malgré les obstacles qu'elle a éprouvés de la part de plusieurs de ses membres, elle est parvenue à choisir pour nouvel évêque M. Nogaret, curé de la Canourge, aussi recommandable par ses talents que par ses vertus. Elle envoie le procès-verbal de cette nomination. Elle demande si les électeurs fonctionnaires publics, qui ont refusé de concourir à l'élection du nouvel évêque, ne doivent pas être déchus de leurs fonctions.

(Cette adresse est renvoyée au comité des rapports.)

Adresse de félicitation, adhésion et dévouement des citoyens actifs de la ville de Seillans, département du Var; ils demandent la conservation de leur curé.

Adresse de la Société des amis de la Constitution séant à Montauban, qui demande que tous les prêtres confesseurs, et tous les instituteurs de l'un et l'autre sexe, soient tenus de prêter le serment civique.

Adresse des officiers municipaux de Clichy-la-Garenne, contenant le procès-verbal de la prise de possession de M. Lemaignan, nouvellement élu curé de cette paroisse.

Adresse des administrateurs composant le directoire du département de la Dordogne, qui expriment leur surprise extrême sur l'inculpation qui leur a été faite, dans le sein de l'Assemblée nationale, d'avoir rétabli l'usage de la corvée; ils protestent de leur entier dévouement pour l'exécution des décrets.

Adresse du directoire du département du Gard, qui annonce qu'il a arrêté de porter le deuil pendant 3 jours pour la mort de Mirabeau.

Adresse des amis de la Constitution de Caen, qui protestent de leur soumission aux lois.

Adresse des amis de la Constitution de Guéret, qui protestent de leur attachement aux lois: ils annoncent qu'ils redoublent d'effort pour maintenir l'ordre public.

Adresse de la Société des amis de la Constitution séant à Aix, qui témoigne sa douleur sur la mort de Mirabeau, et qui réclame le cœur de ce grand homme.

Pétition de Claude Saintomer, citoyen de Paris, qui propose d'abolir la manière de procéder, au civil, à la procédure par comparaison d'écritures; elle contient un projet de loi sur la meilleure forme pour administrer cette procédure.

(Cette adresse est renvoyée au comité de Constitution.)

M. le Président. M. Lucas, sculpteur, ami de Mirabeau, et qui a sculpté son buste de son vivant, en fait hommage à l'Assemblée nationale. Il se flatte qu'elle verra avec plaisir l'empressement des artistes multiplier les images d'un des plus ardents défenseurs de la liberté, mis, par les représentants de la nation, au rang des grands hommes.

M. l'abbé Major, professeur au collège royal de Bar-le-Duc, fait hommage à l'Assemblée natio-

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.